LES BIODÉCHETS AU 1ER JANVIER 2024

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire applicable au 1er janvier 2024 demande que soit donnée **la possibilité aux usagers, sans contraintes, de trier à la source leurs biodéchets.**

En 2024 : GPS&O mettra à disposition 6000 nouveaux composteurs, pour l'habitat pavillonnaire.

Réservation et consultation du guide du compostage en ligne sur gpseo.fr

11 DÉCHÈTERIES

Vous avez accès à l'ensemble des 11 déchèteries du territoire.
Pour connaître la plus proche de chez vous, rdv sur gpseo.fr

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS ?

Connectez-vous à gpseo.fr et retrouvez :

- votre **calendrier de collectes 2024** personnalisé à votre adresse et imprimable ;
- les **points d'apports volontaires** et les **déchèteries** les plus proches de chez vous ;
- vos **démarches en ligne** (demande de bac, accès en déchèterie...) ;
- les **bonnes pratiques** pour gérer correctement vos déchets.

* Attention, de nouvelles modalités de collecte entreront en vigueur au 1er octobre 2024.

INFOS DÉCHETS
01 30 33 90 00
Lundi au Vendredi de 9h > 12h et 14h > 17h

Ne pas jeter sur la voie publique © Caribara Communication 2024

CITEO
Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

GRAND PARIS SEINE & OISE COMMUNAUTÉ URBAINE

CALENDRIER DES COLLECTES 1ER JANVIER > 30 SEPTEMBRE 2024

VALABLE 9 MOIS*

BREUIL-BOIS-ROBERT

RAPPEL : 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT

Commune de **Breuil-Bois-Robert**

GRAND PARIS SEINE & OISE COMMUNAUTÉ URBAINE

QUAND SORTIR
MES BACS ET ENCOMBRANTS ?

Pour les collectes qui ont lieu le matin > les sortir la veille au soir.
Pour les collectes qui ont lieu l'après-midi > les sortir le matin avant midi.

ORDURES MÉNAGÈRES	Jeudi après-midi
EMBALLAGES RECYCLABLES	Vendredi après-midi, toutes les 2 semaines à partir du 5 janvier (semaines impaires)
VERRE	Collecte en points d'apport volontaire
DÉCHETS VÉGÉTAUX	Vendredi après-midi, du 15 mars au 5 juillet et du 23 août au 27 septembre
ENCOMBRANTS	23 avril, 17 juin, 30 septembre, le matin

COMMENT PRÉSENTER
CORRECTEMENT MES DÉCHETS À LA COLLECTE ?

COLLECTE EN PORTE À PORTE

Ne rien déposer à côté des bacs

BONNES PRATIQUES	INTERDIT
Dans le bac gris dans des sacs fermés.	Déchets dangereux de type bouteille de gaz, hélium
Dans le bac jaune, en vrac, sans sac. Les cartons doivent être pliés/découpés.	Cartons mouillés
1 bac de 240L par collecte ou 3 sacs et 2 fagots correctement ficelés (1 mètre)	Souches, terre, cailloux, pots de fleurs (plastique ou céramique)
Habitat pavillonnaire : 1m³ par foyer et par collecte / **Habitat collectif** : vous renseigner auprès de votre gestionnaire.	Electroménager, gravats, miroir/vitre, textile, déchets dangereux, bouteille de gaz, pneus

Points de collectes sur gpseo.fr, onglet Déchets.

COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Ne rien déposer à côté des bornes

BONNES PRATIQUES	INTERDIT
En sacs fermés	Sacs de + de 50 litres
En vrac, sans sac. Cartons pliés, coupés, afin de ne pas boucher les ouvertures.	Cartons mouillés
En vrac, sans sac.	Vaisselle, vitres ou céramique

RAPPEL

TOUS LES PAPIERS

AUJOURD'HUI, 100 % DES EMBALLAGES SE TRIENT

EMBALLAGES CARTONS & BRIQUES ALIMENTAIRES

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL

+ LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

EMBALLAGES PLASTIQUES

TUBES, POTS, BOÎTES, GOBELETS

TOUTES LES BARQUETTES

SACS, SACHETS, FILMS

EMBALLAGES MÉTALLIQUES

BOUCHONS, CAPSULES & COUVERCLES

TOUS LES SACHETS & TUBES

TOUS LES AUTRES PETITS MÉTAUX

À DÉPOSER **EN VRAC, NON EMBOÎTÉS, BIEN VIDÉS & NON LAVÉS.**